

L'implantation du nouveau système de gestion des réclamations de soins de santé chez SSQ a rencontré quelques problèmes entraînant parfois le refus de réclamations ou médicaments en pharmacie pour certaines personnes adhérentes membres de la CSQ. L'assureur nous informe que les problèmes semblent cependant maintenant résolus et dit être désolé des incon vénients que cela a pu causer.

Nouvelle carte d'assurance SSQ – Mention des protections détenues

Veillez noter que sur les nouvelles cartes d'assurance SSQ émises au 1^{er} avril 2012, seules les protections détenues en assurance maladie sont mentionnées. En effet, seulement les protections qui nécessitent la présentation de la carte d'assurance (assurance maladie, chambre d'hôpital et assurance voyage) apparaissent dorénavant sur la carte d'assurance SSQ.

À ce sujet, ainsi que sur d'autres questions fréquemment posées en lien avec l'émission de la nouvelle carte d'assurance SSQ, nous vous invitons à consulter la foire aux questions disponible avec le service en ligne de SSQ, *Accès - Service aux personnes assurées* accessible aux personnes déjà inscrites à ce service.

Voir : <https://extranet.ssq.ca/saacstatique/fr/NvCarteAssSSQ.htm>

Adhésion aux services internet de SSQ

Lorsqu'une personne assurée adhère aux services internet de SSQ avec **Accès | Services aux personnes assurées**, elle peut accéder en tout temps à son dossier d'assurance. Voici quelques-unes des opérations qu'elle peut y effectuer de façon rapide, confidentielle et sécurisée :

- adhérer au dépôt direct de ses prestations d'assurance maladie;
- consulter en ligne son relevé électronique de prestations ;
- imprimer un coupon personnalisé de demande de prestations d'assurance maladie ;
- commander un relevé de prestations d'assurance maladie aux fins d'impôt ;
- imprimer une carte SSQ temporaire, en cas de perte ou d'oubli ;
- effectuer un changement d'adresse ;
- imprimer le formulaire pour les médicaments d'exception ;
- effectuer une déclaration de fréquentation scolaire ;
- vérifier ou modifier le nom du bénéficiaire de son assurance vie ;
- visualiser les garanties figurant à son dossier d'assurance ;
- connaître le solde de son compte pour les garanties concernées.

Pour s'inscrire et ainsi profiter des avantages qu'offrent les services internet de SSQ, la personne assurée doit se rendre au www.ssq.ca. Ensuite, elle doit cliquer sur le lien **Accès | Service aux personnes assurées** dans la section réservée à l'assurance collective. Des directives en ligne la guideront dans son processus d'inscription.

Pour tout besoin d'assistance, communiquer avec le Service à la clientèle de SSQ, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, à l'un des numéros suivants :

Région de Montréal : 514 223-2500

Autres régions : 1 877 651-8080

En espérant que ces renseignements vous seront utiles, je vous souhaite une bonne journée.

Johanne Freire

Conseillère à la Sécurité sociale

AREQ (CSQ)

320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7

Tél. : 418 525-0611 ou 1 800 663-2408

Télec. : 418 525-0769

Courriel : freire.johanne@csq.qc.net